

retraites Un Président ne devrait pas dire ça !

À Rodez, le 3 octobre, Emmanuel Macron a lancé une série de « grands débats » sur la réforme des retraites. Décryptage.

Plusieurs heures de questions-réponses qui lui valent des éloges pour sa résistance physique et ses réponses – rappelons que les professeurs font la même chose et ne reçoivent en retour que le mépris de leur ministre – à Rodez, ce fut surtout un festival d'approximations et de provocations qui en disent long sur le projet présidentiel.

Contribuables contre fonctionnaires

« Quand on parle de l'Éducation nationale [...], on parle d'un million de fonctionnaires. Si je voulais revaloriser comme ça, c'est 10 milliards ! Je ne vais pas mettre dix milliards demain : c'est vos impôts hein ! Ou c'est le déficit, c'est la dette de nos enfants ! »

Le président de la République oppose les contribuables, les fonctionnaires et les jeunes générations pour justifier l'absence de revalorisation. Quelques rappels pour ne pas tomber dans ce piège grossier : les impôts ont vocation à financer les services publics, gages de la réduction des inégalités. Surtout, c'est Emmanuel Macron qui, par quelques cadeaux fiscaux aux plus riches, a privé l'État des ressources : suppression de l'ISF = - 2,7 milliards d'euros, flat tax = - 1,5 milliard d'euros, baisse de l'impôt sur les sociétés = - 11 milliards. Ce sont donc bien des choix gouvernementaux qui ont privé l'État de plusieurs milliards d'euros et non pas le spectre de la revalorisation des enseignants.

« Si je passe au nouveau système qui est tout au long de la vie, tous les enseignants seront lésés. »



La retraite par points c'est de la retraite en moins. Selon les estimations du SNES-FSU, cela se traduit par une baisse de pension de 300 à 800 euros par mois.

Traduction : la retraite par points, c'est de la retraite en moins ! Selon les estimations du SNES-FSU, cela se traduit par une baisse de pension de 300 à 800 euros par mois.

« Il faut dire comment on paie mieux, comment du coup, parce qu'on paie mieux, peut-être on change aussi le temps de travail [...]. Qu'on regarde aussi les périodes de vacances par rapport aux autres. »

Le projet présidentiel est clair : la réforme organise la baisse des pensions. Pour éviter cet appauvrissement, le Président n'envisage une revalorisation que si elle est liée à une hausse

du temps de service, une redéfinition des missions, voire une diminution du temps de vacances. En résumé, travaillez plus maintenant ou soyez (encore plus) pauvres plus tard !

Baisse des retraites dans l'Éducation nationale

« Je vous dis que je suis autour de 1 100, 1 200 euros, je pense que je ne suis pas complètement déconant. »

Dans un échange surréaliste avec un collègue, Emmanuel Macron chiffre à 1 200 euros le montant de la pension d'un professeur retraité. Les corrections soufflées par J.-P. Delevoye n'y feront rien : le Président trouve normal qu'un enseignant touche 1 100

à 1 200 euros à sa retraite. D'une part, c'est très éloigné de la réalité actuelle, d'autre part, si cela préfigure les montants que le Président a en tête pour nos professions, c'est inacceptable : cela acterait une paupérisation sans précédent des retraités de l'Éducation nationale !

Pour qui en doutait encore, la réforme des retraites a bien pour objectif d'appauvrir les futurs retraités, dont les enseignants, tout en étant le prétexte à une redéfinition brutale de nos métiers. Soyons nombreux à refuser ce recul, en étant massivement en grève et dans la rue le 5 décembre ! ■

Sophie Vénétiau

Préparer la grève du 5 décembre

À ce jour, l'intersyndicale interprofessionnelle (CGT, FSU, FO, Solidaires) et les associations de jeunesse (UNEF, UNEF, FIDL, MNL) appellent à la grève le 5 décembre, rejoignant ainsi l'appel de plusieurs syndicats de la RATP et la SNCF. La grève du 5 décembre concerne donc les salariés du public et du privé. Loin d'être un combat catégoriel comme aiment à le caricaturer certains membres du gouvernement, la mobilisation contre les retraites s'inscrit bien dans un débat de société qui pose des questions qui nous concernent tous : quelles richesses notre société est-elle prête à consacrer au financement des retraites ? Quels mécanismes de solidarité, aussi bien entre actifs et retraités, mais aussi entre les femmes et les hommes, les riches et les pauvres ? Le gouvernement fait le choix d'un système de retraite inégalitaire et injuste, la grève du 5 décembre doit donc être l'occasion de rappeler que d'autres choix économiques et sociaux sont possibles dans l'intérêt du plus grand nombre.

Pour préparer cette journée d'action dans les établissements, le SNES-FSU met à disposition de nombreux outils : tracts, affiches, publications spéciales, estimations des pertes de pensions, diaporama...



WWW.SNES-EDU
Jeudi 5 décembre-toutes-et-tous-en-grève-et-dans-l'action.html

orientation L'enseignant, instrument de la réforme ?

Dans le cadre de la réforme de l'orientation, J.-M. Blanquer annoncera ses arbitrages en novembre.

Les projets sont dangereux pour le service public d'orientation de l'É.N., pour les Psy-ÉN et DCIO (fermetures de CIO, baisse des recrutements, plan social à l'ONISEP), mais aussi sur le travail des enseignants et des CPE.

Les préconisations les concernant sont en cohérence avec les mesures prises dans le cadre de la loi ORE, des réformes du lycée et de la voie professionnelle. Elles prévoient un transfert des missions des Psy-ÉN aux professeurs et CPE avec création d'une certification ou d'une habilitation en orientation, notamment pour la mise en place des heures dédiées à l'orientation. Ce transfert s'accompagne d'une tentative de redéfinir les missions des Psy-ÉN vers de « l'ingénierie en orientation » au service des plans d'actions des Régions.

Davantage de missions pour les enseignants

Ces nouvelles missions demanderont aux enseignants un travail considérable, une formation et un positionnement qu'ils n'ont pas. Elles les mettront en difficulté face aux élèves et aux familles car il leur faudrait tout savoir sur les formations, les procédures, l'évolution des métiers, et pouvoir conseiller leurs élèves. En devenant juge et partie dans l'élaboration du projet de l'élève, ils risquent

d'endosser une responsabilité inédite dans sa mise en œuvre ! Le ministère ne précise d'ailleurs pas dans quelles conditions se ferait ce travail !

Les Régions à l'offensive dans les établissements

Les Régions ont reçu une nouvelle compétence d'information des élèves sur les formations et les métiers. Certaines proposent de « professionnaliser » les enseignants et CPE. Elles vont également faire appel à des organismes pour intervenir en classe. Mais quel contrôle sera exercé sur la fiabilité et l'impartialité des informations dispensées ? Comment empêcher que des start-up en orientation, financées par des subventions régionales, ne viennent influencer voire manipuler les choix des

jeunes pour servir l'économie locale ? Le nouveau texte sur les conseils d'administration donne toute liberté aux chefs d'établissement pour décider de l'entrée d'associations. Il faut exiger des garanties pour que ces organismes ne traitent pas du conseil et de l'accompagnement mais seulement de l'information, et qu'elles présentent des garanties de qualification et de respect des règles déontologiques.

Enseignants, CPE, Psy-ÉN, nous devons ensemble faire valoir une autre conception de l'orientation, défendre nos métiers et leur nécessaire complémentarité. Exigeons le maintien des CIO et du service public d'orientation de l'É.N qui garantit aux élèves, aux familles, un véritable accompagnement dans leurs projets. ■

Géraldine Duriez

mutations 2020 Unis face à l'administration

Les modifications du Statut général adoptées au cœur de l'été ont des conséquences majeures sur les droits individuels et collectifs des personnels.

Ainsi, les Commissions administratives paritaires (CAP) n'examineront plus les projets de mutation établis par l'administration, et ce dès l'établissement des barèmes en janvier 2020.

Le travail de contrôle et de vérification qu'effectuent en CAP les représentants des personnels, élus par le suffrage universel de la profession en décembre dernier, est pourtant indispensable et reconnu par tous, tant le nombre d'erreurs détectées à chaque étape du processus est important : correction d'erreurs dans le calcul des barèmes et rétablissement des droits des collègues, réparation d'oublis dans les mutations, obtention de mutations supplémentaires, contrôle des barres du mouvement...

Le SNES-FSU se met en ordre de bataille pour conseiller et aider les collègues qui participeront au mouvement dans ce nouveau cadre, dont la nature opaque, niant le droit des personnels à des décisions administratives justes et collectivement contrôlées, doit être combattue. La publication spéciale « Mutations 2020 » sera jointe au prochain numéro de LUS.

S'adresser au SNES-FSU, plus que jamais indispensable

Dès l'élaboration de la liste de vœux (à partir de mi-novembre), les élus et les militants du SNES-FSU continueront à mettre leur expertise au service de tous les collègues qui les solliciteront. Que ce soit lors des stages, des réunions d'information ou des entretiens individuels organisés dans nos permanences, seront délivrés les meilleurs conseils possibles en fonction de votre situation individuelle et de vos souhaits de mutation (calcul du

barème, fourniture des pièces justificatives indispensables, stratégie de vœux...).

Ne restez pas seul face à l'administration !

Courant janvier 2020, dans une période de quinze jours pleins, les demandeurs pourront consulter sur I-Prof leur barème tel que calculé par l'administration et vérifier si tous les

Les élus du SNES-FSU aideront les collègues dans leurs démarches

éléments ouvrant droit à bonification ont bien été pris en compte. Dans cette étape décisive pour la suite, comme plus aucun groupe de travail ne sera réuni pour vérifier les vœux et les barèmes, les élus du SNES-FSU aideront les collègues dans leurs démarches et leurs demandes de correction.

Les résultats du mouvement interacadémique seront individuellement communiqués aux demandeurs par le ministère le 4 mars. Là encore, aucune commission (CAP) n'aura été réunie pour vérifier le projet et corriger les erreurs. Ceux qui n'auront pas obtenu satisfaction, ou qui n'auront pas obtenu leur vœu n° 1, pourront déposer un recours administratif, prévu par la loi.

Le SNES-FSU, ses élus et ses militants, conseillera et accompagnera systématiquement les requérants dans cette démarche de recours, complexe et au résultat incertain. Plus il y aura de recours, plus il y aura de chances et de possibilités d'obtenir des améliorations.

À chaque étape du mouvement, personne ne doit rester seul face à la machine de l'administration et à ses décisions opaques : faites appel au SNES-FSU ! ■

Christophe Barbillat, Thierry Meysonnier



Élus en CAP et CAPA, ils restent vos délégués pour vous défendre face à l'arbitraire, les passe-droits et vous conseillent dans toutes vos démarches administratives.